

## RAPPORT FINANCIER 2024

Le compte de résultat présenté couvre la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 décembre 2024, ce budget est établi sur 7 mois et arrêté au 31 décembre afin de se mettre en conformité avec nos statuts, et suite à la demande de la fédération d'établir des bilans sur l'année civile et non plus par la saison sportive.

Le total des revenus : 68 740,23 €.

Ces recettes ne comprennent qu'un nombre de poste comptable limités, au vue de la période restreinte du bilan. Cependant on note :

une hausse des engagements d'équipes en Championnat Accession Régionale et en Loisir.

Une stabilité dans les engagements Jeunes.

Une légère baisse sur le stage Technique d'Automne 2024.

Une légère augmentation des participants au stage d'arbitrage.

La prise en charge de l'arbitrage pour le championnat Accession Régionale est une opération blanche.

Le montant total de la facturation aux clubs s'élève à 17 897,50 €

Les subventions régulières 2024

la subvention de l'ANS pour l'aide à l'emploi : 8 000 € (au total 12 000,00 € ventilée sur la saison 2023-24 pour 4 000,00 € et 8 000,00 € pour 2024)

la subvention -ANS-DAN-FFVB : 12 130,00 €

la subvention de fonctionnement du Conseil Général de 1 900,00 €

Des subventions exceptionnelles 2024

la subvention DRAJES : 4 000,00 €

la subvention fédérale – Aide horizon 2028 : 10 000,00 €

Les cotisations : 12 532,50 €

Les versements de la fédération sont en hausse au vue de l'augmentation du nombre de licenciés.

Les produits exceptionnels : 225,00 €

Ce poste représente les absences aux assemblées générales. Il devrait être amené à disparaître.

Le total des dépenses : 36 856,73 €

Des dépenses des postes d'achats, d'autres services extérieurs et de gestion courante sont limitées dans le temps puisqu'elles représentent que le début de saison de septembre à décembre 2024.

Le poste des charges sur personnel reste le plus important : 23 587,97 €.

La charge de gestion courante :

L'arbitrage du championnat Accession Régionale, devrait s'équilibrer avec le poste 7060 des recettes.

La régularisation apparaît sur le bilan prévisionnel 2025.

Les charges du GSD correspondent à l'affiliation et les licences licences. (Les recettes du GSD VIA Helloasso ont été enregistrées après décembre 2024).

Le total général de la période est de 31 883,50 €.

Le résultat positif est essentiellement dû aux versements des subventions sur la période alors que les dépenses ne représentent qu'un trimestre de fonctionnement.

Solde au 31/12/2024 : 96 328,57 €

Compte courant : 2 818,10 €

Livret A Association : 78 501,67 €

Csl Association : 10 008,80 €

Dépôt à terme : 5 000,00 €

En ce qui concerne la bilan prévisionnel,

La partie N-1, 2024 est un re-calcul sur plusieurs périodes antérieures. Elle apparaît qu'à titre indicatif. Cela nous permet de nous projeter sur 2025.

En ce qui concerne 2025, le tableau fait apparaître une partie des recettes/dépenses enregistrées jusqu'au 31 mai 2025. L'autre partie est estimée.

La partie rémunération est augmentée suite au projet d'un contrat d'apprentissage, pour palier à la charge de travail de la partie sportive.

Les charges concernant les Volleyades, sont en partie enregistrées et estimées puisque réglées au mois de juin 2025.

La trésorière

Catherine Bourgeais